

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Roger Golay, Jean-Marie Voumard, Sandro Pistis, André Python, Olivier Sauty, Dominique Rolle, Pascal Spuhler, Eric Stauffer, Mauro Poggia, Marie-Thérèse Engelberts, Florian Gander, Guillaume Sauty

Date de dépôt : 3 avril 2012

Proposition de motion

Archives d'Etat victimes de fuites d'eau : Genève prend des risques inouïs. Assurons la sécurité pour sauver l'Histoire de notre République !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les Archives d'Etat de Genève sont la mémoire de notre Ville et qu'elles abritent de précieux documents ;
- que ces archives publiques sont placées dans divers locaux et dans des conditions parfois risquées ;
- que le rapport 2010 des Archives d'Etat fait état d'une importante fuite d'eau à l'Ancien Arsenal ;
- que ce même rapport indique que « le dépôt situé dans une cave de l'Hôtel-de-Ville a été victime d'une inondation au mois de juin » 2010.
- que, toujours selon ce rapport, dans le bâtiment de la Terrassière, « la dalle du parking situé directement au-dessus des dépôts se fissure de plus en plus, ce qui a été signalé au DCTI » ;
- qu'une autre importante fuite d'eau s'est produite au dépôt de la rue des Maraîchers ;

invite le Conseil d'Etat

- à prendre des mesures urgentes, afin d'assurer la sécurité des différents dépôts des Archives d'Etat ;
- à étudier attentivement tous les risques qui peuvent se produire dans les différents dépôts ;
- à faire des propositions précises pour assurer, à long terme, la sécurité des Archives d'Etat.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La lecture du dernier rapport des Archives d'Etat 2010, qui est public et que chacun peut se procurer, est véritablement inquiétante. En particulier, le chapitre 16 (Bâtiments et sécurité) démontre que les lieux de stockage présentent des risques d'inondation et de destruction très importants.

Nous apprenons qu'une colonne d'eau a cédé à l'Ancien Arsenal, allant jusqu'à l'installation électrique qui a dû être refaite. Quant au dépôt situé dans une cave de l'Hôtel-de-Ville, il a été victime d'une inondation, alors que les travaux de remise en état n'ont été que « partiellement effectués ».

Au dépôt de la Terrassière, c'est la dalle située sur le dépôt qui se fissure en divers endroits. A la rue des Maraîchers, « une importante fuite d'eau s'est produite depuis la canalisation d'évacuation des eaux usées. Cette canalisation a fui du 6^e étage du bâtiment jusqu'au sous-sol où se trouve le dépôt d'archives ».

Les Archives d'Etat ont été délaissées depuis des dizaines d'années et la politique a été menée à la petite semaine, sans véritable vision.

C'est la mémoire de notre République qui se trouve dans ces lieux, avec des documents parfois très anciens ou plus récents. La numérisation des écrits n'a pas remplacé les originaux ou les imprimés qui prennent une place importante.

Pour l'heure, nous devons nous interroger sur la bonne gestion de nos archives. La multiplication des dépôts dans des espaces peu sûrs représente un réel danger.

Dans un premier temps, il convient de prendre au sérieux la sécurité de nos archives et de prendre les mesures d'urgence. C'est ce que propose la présente motion.

Nous estimons qu'il faut également voir plus loin et faire étudier des solutions qui permettront d'assurer à long terme la sécurité des archives.

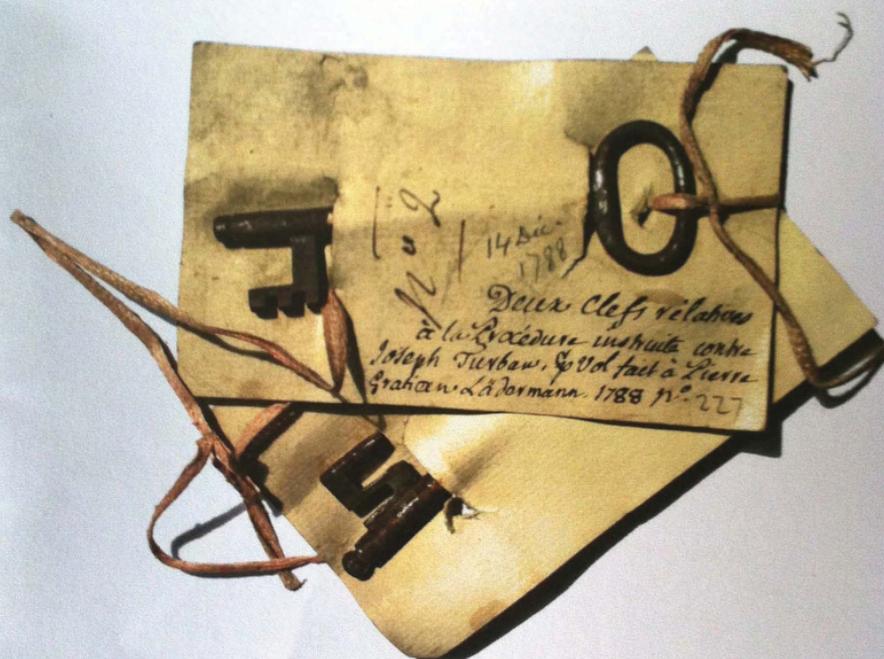
Une véritable expertise de sécurité sur l'ensemble des dépôts apparaît actuellement de grande actualité et il convient de s'y atteler sans plus tarder. Cela correspond à ce que devrait être une saine gestion des locaux de l'Etat, en tenant compte des différents paramètres et en se montrant professionnels dans la démarche.

Tout observateur objectif remarquera que la situation actuelle n'est pas acceptable et qu'il faut une étude approfondie du problème. C'est ce que propose la présente motion.

Pour ces motifs, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous invitons à accepter la présente motion.

Rapport présenté au Conseil d'Etat
de la République et Canton de Genève

ARCHIVES D'ÉTAT
2010



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

NOVI TEMBRAS LXX

770) ; livre de reconnaissances en faveur du bailli et des patriotes du Valais à cause du château du Fiterne, 1558 (Titres et droits Pa 868).

Travaux

1 plan du Quai du Lac : profil en long, rive gauche, 1851 (Travaux BB 6.16) ; 3 plans du Quai du Lac : mur du Quai des Pâquis, 1866 (Travaux BB 6.17) ; 2 plans du Quai du Lac : Quai des Pâquis, coupe et dessin, 1894 (Travaux BB 6.18) ; 1 plan du Quai du Lac : Quai des Eaux-Vives, 1846 (Travaux BB 6.19) ; 3 plans du Quai du Lac : profils en travers du grand quai projeté derrière les Eaux-Vives, 1846 (Travaux BB 6.20).

15.2 DÉSACIDIFICATION

Près de 700 kg de documents ont été envoyés à l'entreprise Nitrochimie Wimmis pour traitement. Il s'agit de 96 boîtes d'archives contenant des dossiers d'étrangers provenant du bureau du Contrôle de l'habitant (1985 va 22/1).

16. BÂTIMENTS ET SÉCURITÉ

16.1 ANCIEN ARSENAL ET SOLEIL-LEVANT

Les installations d'alarme intrusion et détection incendie ont été remplacées par de nouvelles. L'ascenseur, ainsi que le local où se trouve la machinerie de climatisation ne sont pas encore desservis. Le DCTI doit faire procéder aux modifications nécessaires.

Mi-juillet, une colonne d'eau a cédé à l'Ancien Arsenal lors de l'intervention d'une entreprise de plomberie visant à déboucher ladite colonne. Une très grande quantité d'eau s'est déversée depuis le plafond du local des WC hommes, a traversé la dalle, pour se répandre ensuite depuis le faux plafond au-dessus des escaliers extérieurs. Elle a encore suinté le long du mur en molasse de l'entrée des Archives. Suite à ce sinistre, une partie des installations électriques a été refaite.

Le DCTI a fait procéder à des sondages dans l'isolation de la toiture de l'Ancien Arsenal afin d'évaluer l'épaisseur de la couche d'isolant. De gros travaux seront nécessaires pour refaire cette isolation. Le remplacement de la pulsion d'air est prévu car l'installation utilise un gaz à effet de serre.

Ces travaux nécessaires ne répondent que partiellement au problème d'isolation, le reste du bâtiment n'étant pas isolé. Tout comme ne l'est pas non plus le bâtiment avec lequel les combles communiquent, soit l'immeuble dit du Soleil-Levant. Ces travaux nécessiteront le déplacement de 1200 mètres linéaires d'archives historiques essentielles - allant de la fin du Moyen Age au XIX^e siècle. Il sera impératif de trouver un lieu sûr pour entreposer ces documents d'une valeur inestimable et de faire procéder à leur déplacement avec toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité.

L'arrivée électrique principale du dépôt du Soleil-Levant a été remplacée par les Services industriels de Genève (SIG). Les travaux nécessitent la pose d'un nouveau câblage ainsi que d'un nouveau tableau électrique. Il a été procédé à des forages entre le sous-sol et le rez-de-chaussée. Lors de ces travaux, on a constaté qu'il était impossible d'atteindre le téléphone portable de permanence du service depuis le

réseau de l'Etat, ceci suite à une panne non identifiée dudit réseau. Toute tentative de sortie du réseau de l'Etat se solde par la tonalité « occupé ». Les appels sur cet appareil faisant partie intégrante des procédures d'urgence des AEG, il est impératif de trouver une solution pour pallier à cette faille importante de sécurité.

Le dépôt situé dans une cave de l'Hôtel-de-Ville a été victime d'une inondation au mois de juin. Les travaux de remise en état ont partiellement été effectués, une ouverture sur la cour arrière doit encore être remplacée, tout comme un panneau mural.

16.2 BÂTIMENT RUE DE LA TERRASSIÈRE 52

Les installations de climatisation ne permettent plus d'assurer une atmosphère constante dans les dépôts. Le DCTI a procédé à des mesures et évaluations en vue de leur remplacement.

La dalle du parking situé directement au-dessus des dépôts se fissure de plus en plus, ce qui a été signalé au DCTI. Il est prévu que ces fissures soient traitées individuellement et non sur l'ensemble de la surface.

De gros travaux ont débuté mi-novembre dans le bâtiment de l'établissement médico-social (EMS) pour installer un escalier de secours extérieur. Ces travaux dureront jusqu'au mois de février 2011. La pose de renforts dans les locaux occupés par les AEG est prévue.

De nouveaux rayonnages mobiles ont été installés dans un local du rez-de-chaussée inférieur déjà équipé de rails, augmentant la capacité de stockage de 450 ml.

16.3 DÉPÔT RUE DES MARAÎCHERS 13

De nouvelles installations d'armoires mobiles ont été montées, augmentant la capacité de stockage.

Le DCTI a fait procéder à une évaluation de l'installation de pulsion d'air en vue de son remplacement et a proposé un cloisonnement des dépôts d'une surface de 2000 mètres carré, afin de réduire les risques de propagation du feu et de la fumée en cas d'incendie. La société mandatée a établi que les issues de secours n'étaient pas conformes aux règles actuelles.

Une importante fuite d'eau s'est produite depuis la canalisation d'évacuation des eaux usées. Cette canalisation a fui du 6^e étage du bâtiment jusqu'au sous-sol, où se trouve le dépôt d'archives. Une première intervention a réduit cette fuite et le remplacement de la colonne est envisagé par le propriétaire des locaux, soit l'Hospice général.

Une canalisation a été installée le long des plafonds des dépôts afin de diriger les eaux provenant des toitures vers les égouts. Elle traverse la dalle depuis l'atelier de serrurerie du rez-de-chaussée avant de traverser le dépôt d'archives.

Une série entière de rayonnages mobiles à moteur électrique est tombée en panne au mois d'août. L'entreprise en charge des réparations a évalué l'état de ces installations et a suggéré le remplacement des pièces pneumatiques.